

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/08/2008 (Dernière actualisation de la page 01/08/2008)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2635.5400	20.5991
Timonier	2268.3400	17.7291
Motoriste	2509.7500	19.6160
Assistant-motoriste	2178.7700	17.0291
1er matelot	2115.8100	16.5370
2ème matelot A	2036.9400	15.9205
Stagiaire	1156.0600	9.0357